


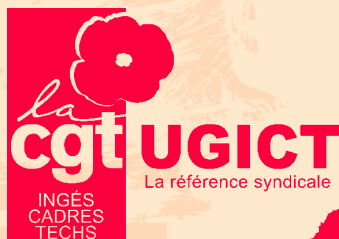
COVID

NE TOMBONS PAS DANS LE PIÈGE DE LA DIVISION

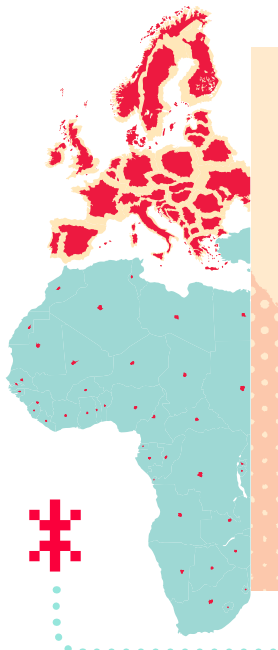
 *Alors que nous espérions tourner la page de la crise sanitaire, la rentrée est marquée par la reprise des contaminations et la mise en place du passe sanitaire. Avec ses mesures imposées sans débat, Macron cherche à diviser profondément les français·e·s et à occulter les questions sociales et environnementales. En multipliant les décisions incohérentes et dangereuses (gestion des masques, fermeture de lits dans les hôpitaux, refus de la levée des brevets sur les vaccins) le gouvernement a perdu toute crédibilité auprès de nombreux salarié·e·s. Pour autant, ne tombons pas dans son piège, donnons-nous les moyens d'un débat apaisé, rationnel et respectueux en nous appuyant sur les données scientifiques !*

**La vaccination,
un outil clé
pour combattre
le Covid.**

Les études scientifiques sont unanimes. Si la vaccination ne garantit pas une protection systématique contre tous les variants du Covid, le vaccin limite la propagation du virus et ses formes graves. Pour élargir l'accès à la vaccination, il faut rétablir la confiance en donnant l'accès à l'ensemble des informations dans la transparence et lutter contre les inégalités d'accès, notamment au plan mondial ! Les variants émergent dans les territoires qui n'ont pas accès au vaccin et dans lesquels la circulation du virus est très forte. Nos destins sont totalement liés. C'est la raison pour laquelle la CGT demande la levée des brevets sur les vaccins pour permettre à l'ensemble des populations d'y accéder !



noprofitonpandemic.eu/



Passé sanitaire : protégeons les libertés

Le progrès scientifique et l'instauration d'obligations vaccinales ont permis de faire disparaître de nombreuses maladies graves (variolo, tétanos, diphtérie, polio...). Les libertés individuelles peuvent donc, à certaines conditions, être limitées au nom de l'intérêt collectif. Cependant, la CGT dénonce le passé sanitaire pour les raisons suivantes :

- il permet, pour la première fois, à l'employeur d'avoir accès aux informations sur la santé des salarié-e-s. Il s'agit pourtant d'une prérogative exclusive de la médecine du travail qui n'est pas partie prenante du contrat de travail et peut ainsi garantir le traitement objectif et non-discriminant des données de santé ;
- il permet aux employeurs de suspendre, rompre ou modifier les termes du contrat de travail des salarié-e-s, et de les sanctionner pour des raisons sanitaires ;
- il ouvre la possibilité d'un fichage et d'un traçage inédits (déplacements, infos sanitaires...).

Pas besoin de chantage, d'infantilisation et de contrôles permanents, le plus efficace c'est de convaincre de la pertinence de se vacciner ! L'urgence est à un plan de recrutement massif dans les hôpitaux (en commençant par arrêter de fermer des lits !) et au renforcement des moyens des services de médecine du travail !

Salariés en responsabilités : soyons vigilant·e·s sur les droits et libertés.

Salarié·e·s en responsabilités, nous serons souvent contraints de mettre en œuvre le passé sanitaire, avec des directives floues, contradictoires, voire illégales. La crise sanitaire ne justifie pas le grand n'importe quoi, ce d'autant qu'en cas de problème, nous servirons immédiatement de fusible ! Exigeons un strict respect du droit et des libertés, et notamment :

- seules les autorités habilitées peuvent contrôler les identités ;
- les salarié-e-s ne doivent pas être contraints de réaliser les contrôles de passé sanitaire sur leurs téléphones personnels. L'employeur est tenu de fournir tous les équipements professionnels, ce d'autant plus qu'il s'agit d'éviter que les données collectées ne restent sur les smartphones des salarié-e-s !
- la liste des salarié-e-s soumis à l'obligation vaccinale ou au passé sanitaire est listée limitativement par le gouvernement. Un employeur n'a pas le droit d'élargir cette liste ;
- le passé sanitaire ne doit pas entraver l'accès aux produits de première nécessité, notamment dans les centres commerciaux ;
- les données, notamment concernant la santé des salarié-e-s, client.e.s ou usagers, n'ont pas à être collectées ou stockées ;
- la vaccination doit être facilitée en libérant le personnel sur son temps de travail.



En Afrique seulement 2,5 % de la population est vaccinée...

En Europe c'est environ 70 % des adultes qui sont complètement vaccinés !

Mobilisons-nous le 5 octobre pour mettre les questions sociales sur le devant de la scène !



CGT, FO, FSU et Solidaires, appellent à la mobilisation le 5 octobre prochain :

- pour un encadrement du télétravail (prise en charge des frais, limitation du temps de travail, cadre négocié avec les salarié-e-s et critères d'éligibilité clairs et objectifs...). Voir le site : teletravail.ugict.fr/ ;
- pour l'augmentation des salaires la reconnaissance des qualifications et des responsabilités exercées et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- pour un abandon définitif des réformes gouvernementales du chômage et des retraites ;
- pour l'adoption de mesures à la hauteur de la crise environnementale, à commencer par la relocalisation de l'industrie et le financement de la recherche.

